Un peu plus de 3800 conducteurs fribourgeois se sont vu saisir leur «bleu» l'an dernier

Retraits de permis en baisse

« THIBAUD GUISAN

Circulation » Le nombre de voitures continue d'augmenter dans le canton de Fribourg. Et, malgré une légère diminution des immatriculations de véhicules neufs en 2017, le parc fribourgeois enregistre la deuxième plus forte progression du pays (+2,1%), derrière Thurgovie (+2,3%). De son côté, le nombre de retraits de permis continue à évoluer à la baisse, a relevé hier l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), lors de la présentation de son bilan annuel à la presse. Etat des lieux.

1 Vitesse au hit-parade des mesures

Au total, 8129 mesures administratives ont été signifiées à des conducteurs fribourgeois l'an dernier (+0,3% par rapport à 2016). Ces mesures comprennent 3815 retraits de permis (–7,2%), 2697 avertissements (+10,1%) ou encore 47 annulations de permis à l'essai (–33,8%). Pas de révolution concernant le hit-parade des motifs les plus fréquents débouchant sur une mesure administrative: la vitesse (3398 cas, +6,3%) devance toujours l'alcool au volant (1056 cas, – 13,1%) et l'inattention (787 cas, – 10,3%). «La vitesse représente 40% des cas de retraits de permis, l'état d'ébriété 20%, l'inattention 17%», résume Me André Demierre, président de la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA). Les retraits de permis liés à l'absorption de stupéfiants et à la toxicomanie sont en hausse d'environ 20%, ajoute le responsable.

2 Nombre de véhicules en hausse

Le parc de véhicules a augmenté de 2,1% dans le canton l'an dernier (+2,4% en 2016). Plus de 264 000 véhicules y sont actuellement immatriculés. La croissance fribourgeoise reste bien supérieure à la moyenne nationale (+1,3%). En tout, 12 051 voitures neuves ont été immatriculées l'an dernier (–1% par rapport à 2016): 7716 à essence (+2,6%), 3694 diesel (–9,5%), 509 essence-électrique (+12,4%) et 109 électriques (+32,9%). «Les voitures hybrides ont la cote et cette tendance va se poursuivre», estime Michel Brischoux, directeur suppléant de l'OCN.

Le canton dénombre 3767 voitures hybrides ou utilisant des énergies alternatives (électricité ou gaz): cet effectif représente 2,1% des voitures de tourisme. Autre constat: malgré un recul sur le plan des nouvelles immatriculations, la proportion des véhicules roulant au diesel est en constante progression: 27,7% en 2017, contre 21,2% en 2012 et 9,8% en 2015.

STATISTIQUES DE L'OFFICE DE LA CIRCULATION DU CANTON DE FRIBOURG

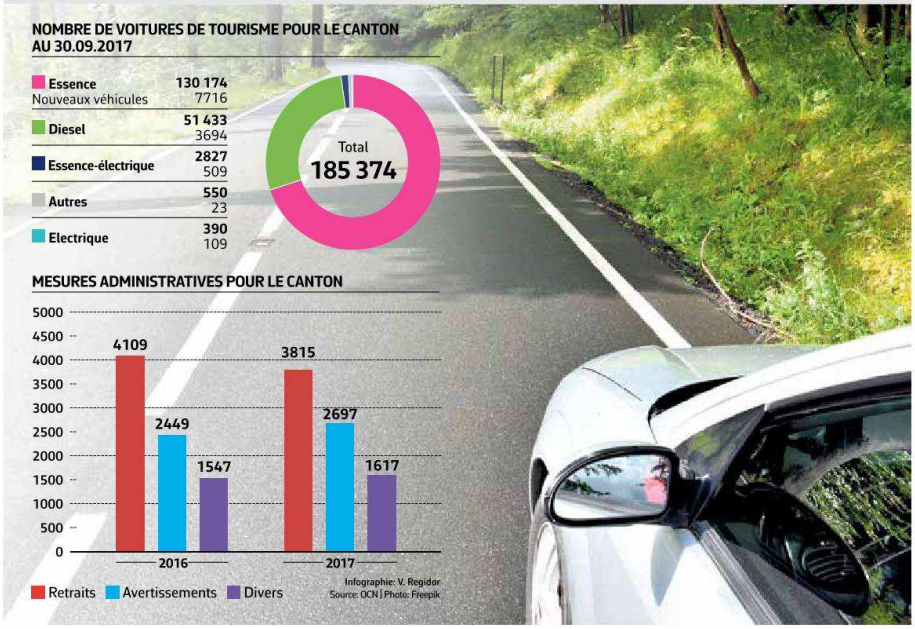



«Les voitures hybrides ont la cote»

Michel Brischoux

3 Des provisions pour le site de Bulle

L'augmentation du nombre de contrôles techniques effectués l'an dernier a dopé les affaires de l'OCN. Les revenus d'exploitation s'élèvent à 19,4 millions de francs (+0,4 million), pour un bénéfice net de 3,2 millions de francs. L'Etat de Fribourg en profite, en touchant une contribution de 2,9 millions de francs.

L'exercice a permis de mettre de côté 1,3 million de francs. La provision s'élève désormais à 3,5 millions de francs. Elle servira à financer l'extension du site de Bulle, devisée à 5,1 millions de francs. Si le nombre de pistes est déjà passé de deux à quatre à la fin de l'année, l'extension des surfaces administratives doit être achevée d'ici le mois d'août. «Cet investissement devrait entièrement être financé grâce à notre provision», indique Marc Rossier, directeur de l'OCN. A noter que l'OCN a investi l'an dernier plus de 340 000 francs dans le domaine de la sécurité et de la prévention routière.

4 Quinze pour cent de véhicules recalés

Les 31 experts de l'OCN ont effectué plus de 77 000 contrôles techniques l'an dernier, soit près de 5000 de plus qu'en 2016: six véhicules sur dix passent l'inspection sans encombre, 25% présentent des défauts mineurs et 15% révèlent des défauts majeurs qui nécessitent un nouvel examen, détaille Thomas Waeber, chef du service technique. Les problèmes d'éclairage constituent 25% des défectuosités constatées. »

Des vaches sous les projecteurs

Bulle » Elles reviennent sur le devant de la scène. Après l'annulation de l'édition 2017, des vaches en provenance des quatre coins du pays défileront samedi à Espace Gruyère dans le cadre d'Expo Bulle. Cette exposition réunit les deux syndicats d'élevage Holstein Switzerland et Swissherdbook. «Entre 270 et 280 vaches participeront à l'événement», se réjouit Olivier Ruprecht, gérant d'Expo Bulle. La manifestation comprend plusieurs concours qui désigneront les championnes nationales, pis et juniors, tant du côté des vaches tachetées rouges que des vaches tachetées noires.

Les organisateurs ont également vu leurs exigences à la hausse. «Pour concourir, les vaches adultes auront dû produire au minimum 60 000 kg de lait au 1er mars», indique Olivier Ruprecht. Lors des précédentes éditions, cette limite s'élevait à 50 000 kg. »

CHARLES GRANDJEAN

> Plus d'infos sur www.expobulle.ch/fr/

Nouveau directeur nommé au CEP

Estavayer-le-Lac » Le Centre éducatif et pédagogique (CEP) à Estavayer-le-Lac changera de directeur dès le 1er mai. A sa tête depuis 2015, Stéphane Noël quittera ses fonctions pour diriger le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide du canton de Fribourg. Il sera remplacé par Gregory Pellissier, communique le CEP.

Le futur directeur, âgé de 42 ans, est marié et père de deux enfants. Il habite avec sa famille à Fribourg. Gregory Pellissier est au bénéfice d'un master en sciences de l'éducation, sociologie et pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a travaillé huit ans comme éducateur, assistant social et pédagogue. Il a aussi été chef du service social et responsable du secteur socio-éducatif de deux établissements pénitentiaires pendant quatre ans. Depuis 2015, il est responsable de site au sein de la Fondation fribourgeoise en faveur des personnes en situation de handicap mental et IMC adultes. »

DELPHINE FRANCEY

Clap de fin pour les vols en apesanteur

Swiss Space Systems » C'est le crash final pour S3 Solutions SA. La société fille de la holding Swiss Space Systems (S3), qui commercialisait des vols en apesanteur, est radiée du Registre du commerce, indique la *Feuille officielle suisse du commerce* d'hier. La faillite, déclarée en juin, a été suspendue à défaut d'actifs en novembre. «Comme il n'y a pas eu d'opposition dans les trois mois, la société est radiée, donc n'existe plus», explique Sabine Jamois, préposée auprès de l'Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois. Les créanciers, principalement les gens ayant acheté des vols en apesanteur, ne seront pas remboursés. «Ils ont jeté leur argent dans l'atmosphère», illustre Sabine Jamois. » CHANTAL ROULEAU

Les tenanciers quittent la Gypsera

Lac-Noir » Anita et Patrice Liard, tenanciers du restaurant de la Gypsera depuis 2007, quitteront l'établissement du Lac-Noir au 31 mars 2019.

Le couple a décidé de prendre une nouvelle orientation professionnelle, a communiqué hier le président du conseil d'administration des remontées mécaniques du Kaiseregg, Felix Bürdel. Il salue au passage «l'engagement inlassable» des tenanciers, qui ont «répondu en tout point aux exigences de la clientèle grâce à un service et à des produits de haute qualité». Les nouveaux tenanciers du restaurant seront connus à l'issue d'une procédure de mise au concours. » MRZ

Le comportement du chauffeur en cause

Romont » La collision qui avait coûté la vie à douze Portugais de Suisse en mars 2016 dans le centre de la France a pour «cause directe» le comportement «dangereux du conducteur du fourgon», selon un rapport d'enquête. Les victimes, des habitants de Fribourg et Granges-Marnand (VD), étaient parties de Romont.

«Sans avoir la visibilité suffisante», le chauffeur du fourgon improvisé en minibus «a engagé un dépassement à une vitesse excessive avec un véhicule dans un état déplorable (freins et pneumatiques usés...) et en surcharge, auquel était attelée une remorque également dans un état technique défaillant», a estimé le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT).

Les douze passagers étaient transportés «de manière illégale et dangereuse», précise le rapport publié sur le site du BEA-TT. Des sièges avaient été rajoutés illégalement avec des ancrages, des sièges et des ceintures de sécurité défaillants ou absents.

Le conducteur, alors âgé de 19 ans, également de nationalité portugaise, et son oncle, propriétaire du véhicule, avaient été mis en examen pour homicides et blessures involontaires aggravées à la suite de l'accident (LL, 30.03.2016).

Selon le quotidien régional *La Montagne*, les deux hommes doivent être jugés le 13 juin pour homicide involontaire devant le Tribunal de grande instance de Moulins (Allier).

«Le transporteur n'avait aucune existence légale et ne répondait en rien aux obligations faites aux entreprises de transport définies» par les règlements européens s'appliquant au transport routier de voyageurs, ajoute le BEA-TT.

Les victimes avaient quitté Romont le 24 mars au soir pour passer les fêtes de Pâques au Portugal. La camionnette qui les transportait avait percuté vers 23 h 40 un poids lourd sur la route nationale 79 au niveau de la commune de Montbeugny.

Le drame s'est produit sur une portion de la Route Centre Europe et Atlantique (RCEA), une route traversant la France d'est en ouest et surnommée «la route de la mort» en raison de sa dangerosité.

Quelques mois plus tard, le 8 janvier 2017, quatre autres Portugais de Suisse ont perdu la vie dans un accident de car sur cette même route nationale, mais plus à l'est. Le bus de la compagnie portugaise Rota das Gravuras, qui transportait 32 personnes, avait pour destination Romont.

Le BEA-TT a pour mission de réaliser, en toute indépendance, des enquêtes techniques sur les accidents de transport terrestre et d'émettre des recommandations de sécurité destinées à prévenir de futurs accidents similaires. » ATS/AFP